



Motion sur la situation à la DGDDI à destination des autorités préfectorales

À Paris, le 28/01/2022

Madame/Monsieur le Préfet,

L'ensemble des syndicats douaniers ont déposé un préavis de grève à compter du 07/02/2022 et ont lancé un appel national à l'ensemble de la profession pour une journée de mobilisation le jeudi 10 mars 2022.

Cette situation est d'abord le résultat d'une année 2020 stérile en termes de dialogue, entre les représentants des personnels et les autorités de la Direction Générale des Douanes et Droits indirects (DGDDI), autour d'une réforme majeure induite par des réformes ministérielles : l'abandon par la Douane des missions fiscales, dont la gestion est transférée vers la Direction générale des Finances Publiques (DGFIP) et la DAM (Affaires Maritimes). Au moins 700 emplois seront supprimés d'ici à 2024 et aucun accord social n'a pu être conclu pour accompagner les restructurations qui en découlent.

En termes de missions, la Douane va ainsi perdre la gestion, mais surtout, le contrôle de la quasi totalité des Droits Indirects, activité pour laquelle l'efficacité de l'administration des douanes n'est pas à prouver. La volonté du gouvernement de développement du Guichet Unique fait fi de toute logique sur la mise en œuvre d'une telle orientation, allant jusqu'à engendrer des pertes significatives en matière budgétaire.

Une logique qui nous échappe, puisque nos collègues de la DGFIP affrontent d'importantes suppressions d'emplois et semblent bien désarmés pour mener à bien ces nouvelles tâches. En outre, ils n'exercent pas des missions de contrôle comparables aux nôtres et seront donc bien en peine pour détecter les circuits de fraude. Ainsi des milliards d'euros de recettes fiscales seront perdus, alors même que l'exécutif dit courir après les déficits ! Aussi, nous continuons de nous opposer fermement à ce transfert.

D'autre part, nous dénonçons avec force la politique salariale mise en œuvre depuis 2017 dans la fonction publique, qui conduit à une baisse conséquente et indiscutable du pouvoir d'achat des fonctionnaires depuis 5 ans. Toutes les grandes administrations sont touchées : Education, Santé, Intérieur, etc. Et pourtant, toutes se sont mobilisées durant la crise sanitaire.

Les douaniers ne font pas exception. Nous avons accompagné les entreprises pour faciliter les importations des produits indispensables à la lutte contre le Covid, mais aussi pour limiter les ruptures de charges et les fermetures d'activité. Nous avons lutté contre les trafics illicites, la contrebande et la fraude fiscale. Nous avons œuvré avec détermination et passion au service de l'État, de notre État, pour lequel nous sommes fiers de tout donner.

Mais en retour, nous n'avons que mensonges, chantages et trahisons !

Car en plus du manque de reconnaissance général, à travers le maintien du gel du point d'indice, nous avons vu la mise en œuvre des Lignes Directrices de Gestion (LDG) en matière de Mobilité et de promotions. Elles ont conduit à la suppression des Commissions administratives paritaires (CAP), instauré des règles opaques et sont rejetées par une très grande majorité des personnels, ce qui génère de fait, une très grande confusion au sein des collectifs de travail.

Vient enfin s'ajouter à tout cela, un manque évident d'effectifs. De nombreux services sont sous-calibrés pour mener à bien l'ensemble des actions qui leur incombent. Et, beaucoup d'autres, ont un niveau d'emplois réels en dessous des Emplois de Référence. Notre Service public se délite, au détriment de la santé et de la sécurité des citoyens, et aux dépens de la mission Économique auprès des entreprises.

Tous les ingrédients sont à présent réunis pour que les personnels de la DGDDI s'engagent dans une mobilisation forte dans le but de se faire entendre, toutes les tentatives de dialogue et de négociations ayant échoué.

Dans le laps de temps qu'il peut encore rester, nous appelons la Directrice générale à considérer nos revendications (voir préavis ci-joint), seule et unique solution qui nous permettrait de revenir autour de la table pour conclure des négociations (initiées au printemps 2021 et unilatéralement interrompues à l'automne), en quête d'un accord social de qualité pour les personnels de la DGDDI, leur proposant, ainsi qu'aux usagers, des perspectives décentes en matière d'exercice des missions au plus près des besoins.

Veillez recevoir, Madame/Monsieur le Préfet, l'assurance de notre considération distinguée.

Les syndicats de l'intersyndicale DGDDI : CFTD-CFTC - CGT - USD-FO - SOLIDAIRES - UNSA-CGC